



Commune de Rue

Conseil général

Procès-verbal de la séance du 23 avril 2013

Salle des Remparts, Rue – 20h00

Présent/e/s Joseph Aeby, Nicole Barbey, Jacques Bondallaz, Gérald Borcard, Daniel Bosson, Eric Bosson, Jean-Luc Bosson, Grégoire Bovet, Francis Braillard, Magalie Conus, Stephan Cottet, Joël Crausaz, Denise Dorthe, Nadine Fontaine, Erich Freuler, Frédéric Galster, Céline Guillochon, Myriam Mouron, Nicolas Nikolic, Philippe Oberson, Sylvain Périsset, Jacques Perroud, Benoît Pittet, Olivier Pittet, Aline Savio-Golliard, Laurent Seydoux, Armand Surchat

Conseil communal : Antoinette Piccand (syndique), François Bosson, Franco De Andrea, Serge Demierre, Louis Hassler, Brigitte Kauffmann, Magali Nardin

la secrétaire communale : Cynthia Buache Mesot

Excusé/e/s Denis Orange, Christine Fardel-Ottet, Michel Gobet

Absent Roland Savary

Présidence Nicole Barbey



Mme **Nicole Barbey**, Présidente, salue la présence des représentants de la presse, Mme Angélique Rime de La Gruyère et M. Dominique Ayer de la Feuille Fribourgeoise, ainsi que les membres du public.

Elle souhaite la bienvenue aux membres présents, et en particulier, à M. Joël Crausaz, nouveau conseiller général qui succède à M. Bernard Fidelis au sein du Groupe Entente.

Ce soir, le bureau est composé de Mme Nicole Barbey, Présidente, M. Armand Surchat, vice-président, MM. Gérald Borcard et Daniel Bosson, scrutateurs, et Mme Cynthia Buache Mesot, secrétaire. M. Roland Savary étant absent, il sera remplacé à son poste de scrutateur par son suppléant, M. Benoît Pittet.

Mme Nicole Barbey relève que cette séance a été régulièrement convoquée en date du 26 mars 2013, sous pli personnel, par publication dans la Feuille officielle, sur l'information communale et le site « rue.ch ». Le mode de convocation ne fait l'objet d'aucune remarque.

Elle constate que 27 membres du législatif sont présents, 2 sont excusés et 1 est absent. Sauf abstention, la majorité absolue sera atteinte avec 14 voix. Comme à l'accoutumée, les débats seront enregistrés.

Suite à une intervention lors de la séance du Conseil général du 19.12.2012, **Mme la Présidente** propose d'insérer un nouveau point 10 à l'ordre du jour, à savoir « Modification du règlement relatif à la perception d'un impôt sur les lotos, les loteries et les jeux publics ». Les divers seront débattus sous le point 11. Cette modification est acceptée avec 26 oui et 1 voix contre cette proposition.

Votants	27	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	1
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

1. Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2012

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2012 a été transmis par courriel dès sa rédaction. Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Votants	27	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	27	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2. COMPTES 2012

Un exemplaire complet des comptes a été transmis aux membres du Conseil général avec la convocation.

Mme Christine Fardel, boursière, étant excusée ce soir, M. François Bosson, responsable des finances, passe en revue les totaux de chaque chapitre des comptes de fonctionnement et d'investissement, en apportant, si besoin, quelques précisions.

Comptes de fonctionnement :

01 Assemblée communale, Conseil communal : Une légère augmentation par rapport au budget qui est due au développement de la commune et à la mise en route de nouveaux chantiers.

16 Protection civile : A noter l'imputation au compte 160.390.16 « imputation attribution-réserve PC » ; cette réserve, reconstituée au passif du bilan, a été communiquée par l'Etat et servira à financer d'éventuels futurs abris de protection civile. Cette tâche sera reprise par le canton prochainement.

21 Cycle scolaire obligatoire : **M. Armand Surchat** demande des explications par rapport au compte n°210.352.00 « part au cercle scolaire primaire » qui passe d'un budget de CHF 43'244.00 à des charges de CHF 102'822.00. **Mme Magali Nardin** explique que désormais, la comptabilité de l'ACER a été intégrée à celle de la commune ; par conséquent, nous sommes obligés de mentionner la part refacturée à l'ACER. La commune a mis du temps à incorporer cette comptabilité dans les comptes, c'est pour cette raison qu'il y a un décalage. De plus, la comptabilité de l'ACER se clôture par rapport à l'année scolaire (1^{er} août 2011 au 31.07.2012).

28 Cercle scolaire : Ce compte est également intégré depuis cette année ; les soldes des comptes sont repris dans la comptabilité communale.

34 Sport : Pour information, la buvette des Fourches a failli brûler !

58 Aide sociale : Les rentrées de l'ASGS, CHF 510'131.25, ont été intégrées à la comptabilité communale. Les charges de la commune de Rue se montent ainsi à CHF 121'389.30.

M. Sylvain Périsset sollicite des explications par rapport à la différence entre le budget et le résultat du compte n°580.351.00 « part aux frais cantonaux d'assistance » qui passe de CHF 2'790.55 à CHF 23'771.70. Est-ce une erreur dans les chiffres ? **M. François Bosson** explique qu'il faudrait avoir les comptes 2010 pour faire le budget 2012 car les comptes 2011 ne sont pas encore arrêtés. Il constate également que les charges liées au social augmentent fortement (environ CHF 20'000.00 de plus entre les comptes 2011 et 2012). Le total du budget est relativement juste car la commune a moins donné pour l'aide matérielle à l'ASGS mais cette aide a été compensée via la part aux frais cantonaux d'assistance. **Mme Antoinette Piccand** relève par ailleurs que le montant à insérer au budget est transmis par le canton.

581 ASGS : Les pages 10 et 11 concernent la reprise des comptes de l'Antenne Sociale Glâne Sud.

650.318.00 « Abonnements journaliers CFF » : C'est la dernière fois que ce compte figure étant donné que le Conseil communal a renoncé à cette prestation. Une petite statistique des cartes vendues en 2012 a été établie : il ressort que sur les CHF 20'406.00 encaissés, les citoyens de Rue en ont profité à hauteur de CHF 8'000.00. La perte sur ce poste a été minimisée grâce à la commune de Puidoux qui s'est fait subtiliser ses abonnements et a envoyé ses clients à Rue.

70 Approvisionnement en eau : La commune couvre ce poste à hauteur de 93%.

71 Protection des eaux : La commune couvre ce poste à hauteur de 73%.

72 Ordures ménagères : La commune couvre ce poste à hauteur de 85%.

74 Cimetières : **M. Armand Surchat** demande en quoi consistent les frais d'entretien du cimetière de Promasens, compte n°740.315.00 ? **M. Serge Demierre** répond que la commune est propriétaire d'une source en copropriété avec la ferme de M. Monney, à Promasens ; elle permettait d'arroser les tombes. Cette source était très faible et comme son débit baissait d'année en année, le Conseil communal a décidé de se raccorder au réseau de l'A.V.G.G. avant qu'elle ne se tarisse. Sur le compte n°740.452.00 sont comptabilisées les parts des communes d'Auboranges et d'Ecublens pour un montant de CHF 4'606.65.

75 Correction des eaux et endiguements : Ce montant de CHF 27'698.00 sur le compte n°750.314.00 « Assainissement ruisseau » correspond aux frais occasionnés pour assainir le ruisseau à Blessens (derrière l'exploitation de M. Louis Donzallaz). **M. Louis Hassler** explique que cet endroit était toujours inondé et que les pompiers sont intervenus à plusieurs reprises. Le problème étant récurrent, le Conseil communal a décidé de doubler la canalisation de façon à absorber l'eau qui descend. Ce montant ne pouvait être mis dans le budget des investissements sans être passé au Conseil général ; c'est la raison pour laquelle il figure dans les comptes de fonctionnement.

790.318.30 « Logiciel CoMMap » : **M. François Bosson** explique qu'en 2012, un montant de CHF 10'000.00 était prévu ; il en est de même pour 2013. Ce travail se poursuit selon le planning. La différence entre le budget et les comptes est liée au timing du paiement des factures. Ce travail va se poursuivre car il est absolument nécessaire lorsqu'on attaque des travaux dans un quartier de villas, ou ailleurs, de connaître le tracé des conduites. La prochaine étape consistera à recenser les vannes et ensuite, les manipuler pour être certain qu'elles fonctionnent.

90 Impôts : A noter que nous avons des pertes sur débiteurs, compte n°900.319.10, d'un montant de CHF 68'682.05. Le Conseil communal a profité des bons résultats des comptes pour faire une provision de CHF 30'000.00 sur le compte n°900.319.11.

94 Gérance de la fortune et des dettes : Les amortissements légaux ont été augmentés ; en effet, ils sont effectifs une fois que les travaux sont terminés et que l'investissement passe au bilan.

99 Autres postes : Le compte n° 990.332.00 « Amortissements supplémentaires » d'un montant de CHF 83'623.05 est à mettre en relation avec les CHF 252'649.55 de l'exercice 2011. La capacité de la commune à faire des amortissements supplémentaires diminue mais n'est pas morte, dicit **M. François Bosson**. Ainsi, aucune augmentation d'impôts n'est envisagée pour 2014.

990.424.00 « Bénéfice sur cession de terrain » : **M. Armand Surchat** demande des éclaircissements par rapport à ce compte et son produit de CHF 53'703.70. **M. François Bosson** relève que cette somme provient des échanges de terrains dans le cadre du remaniement parcellaire.

990.451.20 « Recette extraordinaire – école enfantine » : **M. François Bosson** rappelle que c'est la dernière année que la commune reçoit cette subvention pour l'introduction de la 2^{ème} année d'école enfantine.

Le compte de fonctionnement présente un bénéfice de **CHF 4'890.92**.

Compte d'investissements :

62 Routes communales et génie-civil : Les travaux au Champ de la Croix sont terminés. Le montant non utilisé est reporté en 2013.

70 Approvisionnement en eau : **M. François Bosson** explique qu'il est difficile de reporter le budget d'année en année car des factures arrivent encore après l'établissement du budget. Il faudrait ainsi de nouveau le modifier au 31.12. alors qu'il a déjà été présenté.

Avec des dépenses à hauteur de CHF 799'296.80 et des recettes totalisant CHF 217'411.45, le compte d'investissements présente un excédent de charges de **CHF 581'885.35**.

Tableau de récapitulation des investissements :

M. François Bosson présente le tableau récapitulatif des investissements terminés en 2012 et une vision, année après année, des montants budgétisés et des dépenses retrouvées dans les comptes (cf annexe I).

Le plus intéressant est mentionné à la dernière ligne de chaque investissement. Il précise que pour le bâtiment du Trieur, les travaux sont terminés mais une subvention de ~CHF 16'000.00 est encore à recevoir. Le budget prévoit désormais un dépassement de ~CHF 20'000.00. Quelques travaux de l'ordre de CHF 15'000.00 seront encore réalisés en 2013.

M. Erich Freuler remercie le Conseil communal pour l'établissement de ce tableau récapitulatif et demande à ce qu'il soit joint au procès-verbal.

Mme Nicole Barbey adresse ses remerciements à M. François Bosson pour toutes ces informations ainsi qu'à Mme Christine Fardel pour l'excellente tenue des comptes communaux.

2.1. RAPPORT DE L'ORGANE EXTERNE DE REVISION

M. Francis Braillard donne lecture du rapport de l'organe de révision de la fiduciaire Fidustavia SA. Elle certifie avoir effectué les vérifications obligatoires prescrites par le Service des communes et relève que la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux. Elle recommande de les approuver.

A la suite de son contrôle, Fidustavia SA a constaté que les taux de couverture de l'approvisionnement en eau (85.51%), de la protection des eaux (93%) et des ordures ménagères (73.23%) sont tous autofinancés, au sens des règles en vigueur.

Ce rapport est à disposition des membres du Conseil général qui souhaiteraient le consulter.

2.2. RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

M. Francis Braillard donne lecture du rapport de la Commission financière qui s'est réunie le 28 mars 2013. Elle a constaté un résultat financier de CHF 4'890.92 après la comptabilisation d'amortissements supplémentaires de CHF 83'623.05. Les comptes d'investissements laissent apparaître un déficit de CHF 581'885.35 contre CHF 1'684'820.00 au budget.

La Commission financière propose d'accepter les comptes 2012 et adresse ses remerciements à Mme Christine Fardel, M. François Bosson, Mme Antoinette Piccand et à la fiduciaire pour la bonne gestion de la commune.

2.3. APPROBATION DES COMPTES 2012

Les comptes de fonctionnement et d'investissement 2012 sont **approuvés** à l'unanimité.

Votants	27	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	27	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

3. RENOUELEMENT DU MANDAT A LA FIDUCIAIRE

Mme la Présidente passe sans transition la parole à **Mme Antoinette Piccand** qui apporte quelques précisions quant au renouvellement du mandat à Fidustavia SA, pour 2 ans. En effet, normalement la fiduciaire a un mandat de 6 ans, soit 2 fois 3 ans ; la première année, Fidustavia SA a dû approuver nos comptes car Arbogna SA n'était pas agréée. Après cette première révision, la commune a eu un contrat de 3 ans ; il reste désormais un dernier mandat de 2 ans pour les années 2013 et 2014. Dès 2015, il y aura lieu de mandater une nouvelle fiduciaire.

Vote : Suivant les recommandations de la Commission financière et du Conseil communal, le Conseil général désigne, avec 26 oui et 1 abstention, la société Fidustavia SA en qualité d'organe de contrôle pour les 2 années à venir.

Votants	27	abstention(s)	1	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

4. RAPPORT DE GESTION 2012

Le rapport de gestion du Conseil communal a été transmis avec la convocation. **Mme la Présidente** remercie l'exécutif pour son élaboration claire et précise. Elle adresse également ses remerciements à Mme Brigitte Kauffmann pour la gestion et la mise en ligne du blog « Histoire de la commune de Rue ».

5. RAPPORTS D'ACTIVITE DES COMMISSIONS

Commission financière

M. Francis Braillard, Président de la Commission financière, n'a rien à rajouter à ce qui a été dit précédemment.

Commission d'aménagement

Mme Aline Golliard relève que la Commission d'aménagement s'est rencontrée assez régulièrement en 2012 et 2013 ; elle a en effet attaqué le dossier de l'aménagement d'une place de jeux sur la place de la Foire. Les démarches, tant la réflexion que les recherches, ont pris du temps. Actuellement des samedis sont planifiés pour la mise en œuvre de cet espace de jeux. Le projet est prêt et les éléments sont connus. **Mme Brigitte Kauffmann** apporte quelques compléments par rapport à ce projet : la commune de Rue a appris tardivement qu'un riverain s'inquiétait des nuisances provoquées par cette place et qu'il était intervenu auprès de la Préfecture. Par conséquent, cet aménagement est soumis à l'obligation d'un permis de construire selon la procédure ordinaire. Il se peut ainsi qu'il fasse l'objet d'une opposition. Par contre, ce samedi, l'équipe en place commencera la réfection de la barrière qui borde la place de jeux.

Commission culture & développement

Mme Denise Dorthe donne lecture du rapport de la Commission de culture et développement. En voici le contenu :

« Pour mémoire, en décembre 2011, la Commission culture et développement avait invité les habitants de la commune de Rue, ainsi que les classes du cercle scolaire de l'ACER, à vivre de l'intérieur l'événement d'Art Forum de juin 2012, en y exposant une « œuvre » de leur facture.

Enfin, finalement, aucune inscription ne nous est parvenue de la part de la population. Quant aux enseignants, bien que très intéressés, ils ont dû renoncer car déjà fort occupés par d'autres projets à terminer avant les vacances d'été.

En ce début d'année, la Commission a repris du service, actionnée par notre conseiller communal Franco de Andrea, afin d'étudier la possibilité d'animer nos derniers lieux de rencontre, entendez les déchetteries, et de valoriser certains objets loin d'avoir fini leur vie. Il s'est rapidement avéré que, vu la configuration des lieux, toute incitation au bavardage ne manquerait pas d'aggraver les problèmes d'accès. D'autre part, les installations ne permettent pas le stockage en nombre des objets dignes de sauvetage. Enfin, les gardiens sont pour l'instant très occupés à peser les sacs de chacun.

Forts de ces constats et dans l'attente du remodelage des déchetteries, nous avons opté pour deux journées de type « vide-grenier ». La première devrait avoir lieu un dimanche en octobre au terrain de football de Promasens et l'autre, au printemps, au même endroit.

Ces deux journées, placées sous la responsabilité et le contrôle de la Commission, serviront de test, et si le succès est au rendez-vous, la manifestation sera léguée à une société locale intéressée par son organisation ».

Commission de naturalisation

M. Grégoire Bovet relève que la Commission de naturalisation s'est réunie à une reprise mais comme à son habitude, pour des raisons de confidentialité, **son Président** ne fait pas de commentaires sur les décisions qui ont été prises.

Commission de l'énergie

Mme Brigitte Kauffmann explique que la Commission de l'énergie s'est réunie régulièrement cette année pour mener une réflexion sur la situation de la commune. Les travaux en matière d'équipement électrique sur les lampadaires ont commencé en ville de Rue. Une journée de réflexion sera mise sur pied prochainement pour les membres du Conseil général qui seront personnellement convoqués. Dans le cadre de ce travail assez fastidieux, la Commission de l'énergie a publié une petite brochure sur les transports qui permet aux citoyens d'avoir rapidement les informations quant aux moyens de transports sur le territoire. Elle permet également de constater que la commune est particulièrement bien desservie et que de nombreuses commodités sont proches de chez nous.

Mme la Présidente remercie les différentes commissions pour leur précieux et excellent travail. Les rapports sont à transmettre à la secrétaire.

6. ACER : EXPLICATIONS QUANT AU FONCTIONNEMENT

Mme Nicole Barbey invite Mme Magali Nardin, Présidente de la Commission scolaire, à présenter son PowerPoint qui explique le fonctionnement de l'ACER. Elle rappelle que depuis cette année, la comptabilité de l'ACER a été intégrée aux comptes de la commune. Cette présentation sera jointe au procès-verbal.

Mme Magali Nardin donne quelques chiffres pour le camp de ski : 160 enfants sur 4 jours, 80 moniteurs. Les enseignants sont aussi partie prenante de cet exercice. Les élèves des écoles enfantines n'étant plus concernés, ils bénéficient d'un camp-vert au printemps.

Aucune question n'étant soulevée, **Mme la Présidente** remercie Mme Magali Nardin pour cette présentation ainsi que pour son engagement dans l'intérêt de nos enfants et de la commune de Rue.

7. ASGS : EXPLICATIONS QUANT AU FONCTIONNEMENT

Pour répondre à certaines interrogations par rapport au fonctionnement de l'ASGS (Antenne Sociale Glâne-Sud), **M. Franco de Andrea** a mis en page une présentation Powerpoint. Cette entente intercommunale a été mise en place en 1994, sous l'impulsion principalement des communes de Rue et d'Ursy afin de ne pas tout centraliser à Romont. La commune de Rue étant une commune « pilote », elle a un petit avantage, à savoir un siège permanent au comité. La Commission sociale suit tous les cas en charge de l'ASGS. Le rôle du comité est de passer en revue toutes les situations avec l'assistante sociale et de suivre leur évolution. N'oublions pas que l'aide sociale est un prêt !

Il faut également relever que depuis 2012, la part du canton est de 40% (au lieu de 50%). Cette diminution de la prise en charge des frais est liée à la reprise de la gestion de l'assurance- maladie par le canton.

Enfin, la tendance va à l'augmentation des cas. Pour le mois de mars 2013, la commune de Rue en compte 10 nouveaux. Il y a malheureusement de plus en plus de familles monoparentales. Si la progression se poursuit, le budget ne permettra pas de répondre aux besoins et une demande complémentaire parviendra certainement aux communes entre les mois de septembre et octobre. Il ne peut donner plus d'informations, les débats et les dossiers étant confidentiels.

Le document complet sera annexé au présent procès-verbal.

Mme Nicole Barbey remercie M. Franco de Andrea pour ces précieuses informations.

8. ELECTION DU/DE LA PRESIDENT/E

Seul candidat courageux, **M. Armand Surchat**, actuel vice-président, est élu à l'unanimité. **Mme Nicole Barbey** le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de sa nouvelle fonction au sein du Conseil général.

M. Armand Surchat remercie les membres du Conseil général pour la confiance ainsi témoignée et espère être à la hauteur de la tâche. Il adresse également ses remerciements à **Mme la Présidente** pour son année présidentielle.

9. ELECTION DU/DE LA VICE-PRESIDENT/E

Seul candidat, **Monsieur Stephan Cottet** est nommé vice-président à l'unanimité. **Mme Nicole Barbey** lui adresse également ses félicitations en lui souhaitant beaucoup de satisfaction dans l'exercice de sa nouvelle fonction au sein du Conseil général.

10. Modification du règlement sur la perception d'un impôt sur les lotos, les loteries et autres jeux publics avec prix

Bref rappel...

En octobre 2012, l'Inter-Sociétés de Rue a écrit au Conseil communal en lui demandant la suppression de cet impôt ; en effet, la baisse du chiffre d'affaires des lotos qui s'est amorcée depuis quelques années déjà prend des proportions inquiétantes et certaines sociétés accusent même un déficit de plusieurs milliers de francs après l'organisation d'un loto. L'idée est de réduire au maximum les frais occasionnés par les lotos.

Mme Nicole Barbey rappelle que cet objet avait déjà été soumis à votation lors de la séance du Conseil général du 17 décembre 2009 : il avait été proposé de diminuer le pourcentage de la perception de l'impôt de 3% à 1.5%. Cette proposition avait été refusée.

Mme la Présidente donne la parole aux membres du Conseil général avant de passer au vote.

M. Joseph Aeby demande quel argument est avancé pour justifier cette suppression.

Mme la Présidente donne lecture de la lettre de l'Inter-Sociétés de Rue, représentée par M. Joël Charrière. La taxe de 3% de la valeur des lots équivaut au 10% du bénéfice moyen encaissé.

Et quel est le montant moyen soumis lors de chaque loto, s'enquiert **M. Joseph Aeby** ? Il s'agit d'environ CHF 12'000.00, soit une taxe de ~CHF360.00.

M. Sylvain Périsset a déjà dit son avis la dernière fois. Pour lui, il ne faut pas supprimer cet impôt car l'argent récolté va en partie à la Société de Développement et également aux autres sociétés. Il est favorable à une diminution du pourcentage mais pas à sa suppression.

M. Grégoire Bovet aimerait avoir l'avis du Conseil communal par rapport à ce capital et l'utilisation qui en est faite chaque année. Peut-on envisager un moratoire, une réduction par rapport au fonctionnement effectif des rentrées d'argent de ces dernières années ?

Mme Antoinette Piccand précise qu'il reste à peu près CHF 30'000.00. Si les demandes des sociétés se font plus nombreuses, ce fonds sera vite épuisé. La volonté est-elle d'aider chaque société en donnant ce petit plus ? Si cet impôt devait être supprimé, il est clair que le subsidie à la Société de Développement devrait être pris sur le ménage communal.

M. Grégoire Bovet : Concrètement, quel montant est prélevé chaque année sur ce compte ? **Mme la Syndique** explique que cette somme varie en fonction des demandes mais un chiffre entre CHF 4'500.00 et CHF 4'800.00 peut être articulé. A noter par ailleurs que la Société de Développement touche automatiquement un quart des taxes, conformément au règlement en vigueur.

Et si un moratoire sur 2 ans est adopté, le fonctionnement du système ne serait pas mis en péril, demande **M. Grégoire Bovet** ? **Mme Antoinette Piccand** confirme que le fonds des lotos peut supporter ce cas de figure d'un point de vue financier.

M. Serge Demierre explique que le Conseil communal a reçu une délégation de l'Inter-Sociétés de Rue à l'automne. Il a personnellement participé à l'assemblée générale de l'Inter. C'est un réel souci car les résultats financiers des lotos sont en baisse. Le manque de places de parc est également problématique même s'il relève qu'il n'y a pas moins de places de parc que par le passé.

Il faut aussi être conscient que beaucoup de villages ne font plus de lotos. De plus, certaines sociétés ont plus besoin d'argent que d'autres (formation, frais d'équipements, instruments). D'un point de vue objectif, cet argent va au Développement, ce qui est une très bonne chose. Si cette société n'était pas active, la commune serait mise à contribution pour notamment les fleurs et les décorations de Noël. Le Conseil communal a eu dernièrement une demande de subvention d'une société qui peinait à nouer les deux bouts...est-ce qu'à l'avenir nous n'aurons pas plus de demandes ? Le Conseil communal craint que les finances ne suivent pas par la suite...Il y a quelques années, **M. Serge Demierre** avait pris position en faveur de la suppression de cet impôt ; pour sa part, il ne revient pas à charge avec cet objet étant entendu qu'il avait été refusé !

M. Sylvain Périsset précise que ce règlement est en vigueur pour Promasens et Rue. Il trouve que la proposition de M. Grégoire Bovet est bonne en faisant un moratoire sur 2 ans. Quant à lui, il suggère de diminuer la taxe à 1.5% (au lieu de 3 %).

M. Stephan Cottet demande s'il ne peut pas y avoir un compromis et percevoir l'impôt sur les gains, à partir d'un certain montant, plutôt que sur les lots engagés ? Il relève l'importance des lotos pour certaines sociétés. **M. Grégoire Bovet** souligne qu'il est difficile d'avoir un contrôle sur la caisse. M. Stephan Cottet propose que chaque société remette ses comptes à la fin de l'année.

Pour **M. Joseph Aeby**, il lui paraît difficile de réduire la taxe. Il faut se poser une question de fond : faut-il enterrer ce principe de subvention ou le maintenir ? C'est un débat qui a déjà été conduit dans cette salle et la conclusion était certainement de maintenir le principe. Il demeure un problème sur les attributions car le règlement initial est strict. Ainsi, **M. Joseph Aeby** est d'avis de le maintenir mais d'assouplir l'obtention des aides. C'est un principe de solidarité envers les sociétés. Si certaines sociétés font de mauvaises rentrées financières, elles vont simplement vivre avec leurs moyens. Par contre, c'est un souci pour les sociétés qui ont des engagements durant l'année, - formateurs, entraîneurs – et ainsi, des coûts de fonctionnement fixes. Ces sociétés pourraient avoir des soucis financiers et solliciter le Conseil communal pour un « sauvetage ». Ce fonds de solidarité est tout à fait d'actualité mais il faut assouplir son règlement pour pouvoir répondre ponctuellement à plus de demandes, selon les besoins.

Mme Nadine Fontaine voulait intervenir sur ce point mais elle n'a rien à rajouter au propos de M. Joseph Aeby.

M. Serge Demierre soutient la proposition de M. Joseph Aeby et rajoute que certaines sociétés, qui ont pas mal de frais de formation, perçoivent des subventions par la collectivité. D'autres, comme la société de gymnastique, reçoivent des subventions indirectes par la mise à disposition gratuite des salles, ce qui n'enlève rien à cette proposition.

Mme Nadine Fontaine regrette que ce règlement soit si difficile à obtenir. **Mme Brigitte Kauffmann** le publiera sur le site internet.

M. François Bosson se demande si cet objet ne mériterait pas la création d'une commission car une société qui n'organise pas de loto peut-elle espérer bénéficier de ce fonds ?

Mme Antoinette Piccand rajoute que le loto de la Société de Développement a perdu CHF 1500.00. Est-ce que ça vaut la peine de faire un loto et venir frapper à la commune ? Et si la société n'en fait pas, il va lui être répondu qu'elle doit en organiser un ! Si la Société ne touche plus la subvention de la commune, il est clair que le matériel (les fleurs par exemple) sera facturé à la commune.

Mme Antoinette Piccand propose que le Conseil communal fasse une proposition qui aille dans le sens de celle de M. Joseph Aeby, avec présentation à l'automne. Cela suppose qu'il faudra analyser assez strictement les comptes des sociétés qui font des demandes. **M. Armand Surchat** soutient donc la proposition de M. François Bosson en créant une commission qui analysera ces demandes.

M. Sylvain Périsset suggère que la Société de Développement ne fasse plus de lotos et qu'elle vive des subventions ; ainsi, toutes les sociétés collaborent à son bon fonctionnement.

M. Grégoire Bovet se rend compte qu'il y a tellement de possibilités qui se présentent qu'il est impossible de prendre une décision ce soir. Il propose de remettre le métier à l'ouvrage. C'était un impôt à but culturel et il faut le maintenir. Dans un premier temps, il conseille de créer une nouvelle commission, constituée de membres du Conseil général, et ensuite, déterminer qui fonctionnera dans cette commission.

Mme Antoinette Piccand précise l'origine de cet impôt. Avant la fusion, il était perçu uniquement à Promasens et son but était de financer l'entretien extérieur du bâtiment. A la fusion, cet impôt a été maintenu et il est devenu ce qu'il est aujourd'hui et a servi à créer ce fonds. **M. Grégoire Bovet** relève que le but de cet impôt a été redéfini lors de la fusion. **Mme Antoinette Piccand** relève toutefois que s'il n'avait pas existé avant, il n'aurait pas été créé.

Mme Brigitte Kauffmann constate que nous sommes en train de mettre beaucoup d'énergie sur un problème qui n'en est pas vraiment un. Elle rajoute que le Conseil communal discute actuellement de l'état de la salle des Remparts ; en effet, de gros investissements sont à prévoir : rideaux, plancher de la scène, fenêtres du côté Rue du Casino. Cette salle sert quand même à toute la collectivité et elle se demande s'il ne serait pas pertinent d'affecter une partie de ce fonds à ces travaux plutôt que de le dissoudre. C'est juste une question qu'il faudrait avoir à l'esprit.

M. Serge Demierre estime que le tour de la question a été fait ce soir et qu'il s'agit à chaque fois du même discours. Par contre, il est difficile de pointer un loto ; il faut faire une moyenne sur les 5 ou 6 dernières années ; le résultat sera différent s'il y a de la neige, un banquet,...

M. Grégoire Bovet propose la nomination d'une commission de 5 membres du Conseil général qui aura pour mission de soumettre un nouveau règlement à la prochaine séance du Conseil général.

Votants	27	abstention(s)	1	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Les membres du Conseil général acceptent cette proposition avec 26 oui et 1 abstention La répartition des membres est la suivante :

Groupe Ville et Campagne : Sylvain Périsset et Jacques Perroud

Groupe UDC : Eric Bosson

Groupe Entente : Grégoire Bovet et Magalie Conus.

Mme Nicole Barbey les remercie de leur engagement et compte sur cette commission pour analyser ce dossier en prenant en compte les propos et les arguments mis en avant ce soir.

11. DIVERS

Mme Nicole Barbey passe la parole à M. François Bosson qui va présenter des extraits du plan financier de la commune, établi pour la période de 2013 à 2018. Ce document est revu une fois par année et peut-être que dorénavant, le Conseil communal optera pour une 2^{ème} lecture pour pallier à l'évolution rapide de certains projets.

Le rapport explicatif a pour base analytique les critères suivants :

- Le bilan communal officiel arrêté au 31.12.2012 ;
- Le compte de fonctionnement 2012 ;
- Le budget 2013 ;
- Le plan d'investissements (routes, écoles, cimetières, mobilier,...) ;
- Le plan d'investissements liés soumis à l'autofinancement des charges.

Les critères retenus pour les diverses évolutions prévisibles pour les années allant de 2013 à 2018 sont :

- les amortissements, retenus à raison de
 - 1% pour le patrimoine financier ;
 - 4% pour le patrimoine administratif ;
 - 15% pour le mobilier, les machines,...
- les intérêts, avec un taux moyen de 2% pour les engagements existants et 1.5% pour les nouveaux engagements
- l'évolution des charges avec une évolution de 2% par année ;
- l'évolution des ressources favorable de 2% sur le produit des impôts des personnes physiques. Aucune réévaluation n'est retenue pour les autres produits fiscaux.

L'excédent de couverture est déduit de la fortune nette. Au final, avec des investissements dans l'ordre de ce qui a été effectué ces dernières années, la commune a la capacité d'assumer les coûts avec le taux d'imposition actuel. Si des investissements viennent se rajouter (école supplémentaire, appel de fonds pour le CO, appel de fonds du RSG,...), ces montants sont introduits dans le plan financier et ainsi l'évolution sur 5 ans est immédiatement calculée. Nous constatons que le résultat du compte de fonctionnement se détériore légèrement mais se stabilisera en 2018. Dans les gros investissements, il y a 1 million supplémentaire prévu pour les travaux de la traversée de la localité de Rue. Aucun nouveau bâtiment scolaire neuf n'est par contre planifié.

La commune prévoit chaque année des investissements de l'ordre d'un million et ce plan financier démontre qu'elle a la capacité de les faire. Par contre, ce n'est pas parce qu'ils sont planifiés qu'ils vont être obligatoirement réalisés. C'est un outil qui nous permet de mettre des priorités et de voir où la commune se situe en faisant ces investissements.

En définitive, on retiendra qu'en investissant 1 million chaque année, la commune peut maintenir son taux d'imposition actuel. M. François Bosson en a terminé avec sa présentation.

Mme Brigitte Kauffmann tient à donner quelques nouvelles par rapport au concept de sécurité routière. La réfection de la route traversant Rue était prévue en 2014, en intégrant ce concept. Mais lors d'une rencontre avec le SPC (Service des ponts et chaussées) il est ressorti que la partie Valtraloc de ce projet, soutenue par le canton, est planifiée au budget 2015-2016 !

La commune de Rue a répondu qu'elle souhaitait ces travaux pour 2014-2015...nous attendons une réponse de ce service. Quant au projet concernant Promasens, là aussi, il a été répondu au Conseil communal que le canton avait d'autres travaux de 1^{ère} priorité mais que les choses allaient se décanter bientôt !

Mme Nadine Fontaine constate que le SPC formule systématiquement les mêmes réponses. La route devient de plus en plus dangereuse. Ses responsables se déplacent-ils vraiment sur les lieux ? **Mme Brigitte Kauffmann** abonde dans le sens de Mme Nadine Fontaine et relève que dans un premier temps, les marquages au sol seront réalisés dans la montée de Promasens. A noter que la commune écrit régulièrement au canton pour se plaindre de cette situation. Elle ne peut pas en dire plus ce soir. Pour répondre à l'intervention de **M. Sylvain Périsset** concernant la traversée de Rue, il est clair que les travaux se dérouleront par étape en maintenant l'accès au centre ville. **M. Louis Hassler** veillera à la bonne exécution des travaux. Le SPC est prêt pour ce chantier et c'est malheureusement le projet Valtraloc qui freine l'avancement de ce dossier.

M. Erich Freuler estime que si les travaux sont repoussés, cela n'empêche pas d'introduire la zone « 30 km/h » pour la traversée de Rue. Même si tout le monde déplore que ce projet n'avance pas, ça ne suffit pas et, au besoin, il faut déposer une plainte administrative à Fribourg. Il fait par ailleurs mention d'un cas similaire qui a été jugé il y a deux mois. Il espère que le Conseil communal adressera une demande et mettra la pression à Fribourg pour introduire cette mesure en ville pour diminuer la dangerosité de ce tronçon.

Mme Brigitte Kauffmann répond qu'elle partage ses préoccupations. Apparemment, le SPC ne dispose pas d'assez de personnel pour traiter toutes les demandes !

Pour le 30 km/h, évidemment que le Tribunal Fédéral peut autoriser un 30 km/h mais un tel concept ne peut être introduit qu'avec des mesures de ralentissement qui coûtent cher. Le problème n'est pas de mettre des panneaux de signalisation mais la loi fédérale sur les routes et l'ordonnance sur les zones 30 km/h interdisent une « zone 30 km/h » sans la mise en place d'éléments physiques. Ces ralentisseurs représentent un budget important et s'inscrivent dans ce concept Valtraloc. La commune peut effectivement faire une demande pour introduire cette « zone 30 km » sans les mesures de ralentissement mais elle a des craintes quant à la réponse qui lui sera donnée.

Mme Nadine Fontaine demande que le même courrier soit également adressé pour le 40 km/h à Promasens. **Mme Brigitte Kauffmann** acquiesce. Pour donner un exemple, elle explique que lorsqu'on vient de Moudon en direction du centre de Rue, il n'y a pas de signalisation de limite de vitesse avant le 40 km/h, au début des pavés. La commune a signalé le problème il y a 6 mois en leur demandant de mettre un panneau 60 km/h au fond de Rue et...à ce jour, la situation est demeurée la même. Lorsque la commune insiste en soulignant la dangerosité des lieux, les services de l'Etat la renvoient auprès de la Gendarmerie. Bien qu'elle vienne faire des contrôles de vitesse, elle ne manque pas de vous rappeler que chacun doit adapter sa vitesse et est responsable de ses actes ! **Mme Brigitte Kauffmann** ne cautionne pas du tout cette attitude mais transmet les réponses données aux différentes interventions communales.

M. Erich Freuler demande au Conseil communal de mettre la pression auprès de la Gendarmerie pour intensifier les contrôles radars. **Mme Brigitte Kauffmann** répond que le dernier contrôle a eu lieu il y a un mois et que la commune, là aussi, écrit régulièrement en ce sens. **M. Erich Freuler** charge le Conseil communal d'insister pour avoir plus souvent des contrôles de vitesse.

M. Franco de Andrea aborde la problématique de la déchetterie ; il y avait deux pistes possibles : une collaboration avec la commune d'Ursy ou l'agrandissement de notre propre déchetterie. Il faut savoir qu'Ursy a renoncé à coopérer avec la commune de Rue. Ainsi, le Conseil communal étudie une amélioration de la déchetterie de Promasens.

M. Armand Surchat relève que la route de Blessens subit un énorme trafic de poids lourds depuis le développement des nouvelles zones à bâtir de Vauderens. La route ne mesure que 3 mètres de large et les accotements sont désormais en mauvais état. Peut-on interdire le trafic à ce type de véhicules ?

Mme Brigitte Kauffmann relève que cette problématique dépend évidemment de la densité urbaine de Vauderens mais également des GPS qui orientent les camions à travers Blessens. La multiplication de ces applications génère une augmentation de trafic et des jets de débris dans les champs bordant les routes. La partie centrale de Blessens doit rester à 60 km car l'habitat est trop dispersé pour justifier une vitesse inférieure ; la loi fédérale est claire à ce sujet. Par contre, la commune pourrait demander une limitation du tonnage.

M. Armand Surchat aimerait que la commune adresse ce courrier pour la restriction du tonnage des poids lourds. **Mme Brigitte Kauffmann** confirme que cette demande partira rapidement au SPC mais elle rend attentifs tous les membres au fait qu'elle aboutira dans le même service du SPC !

M. Armand Surchat a appris par la presse que les CFF ont un gros projet de tunnel entre Chapelle et Blessens. Est-ce que la commune a eu des contacts ? **Mme Brigitte Kauffmann** confirme que la commune n'a pas été abordée à ce sujet. **M. Armand Surchat** s'inquiète des routes qui seront, si le projet se réalise un jour, mises à rude contribution. **Mme Brigitte Kauffmann** précise que ce projet s'articule autour de 2018/2025 et qu'en plus, il n'a pas encore été approuvé. C'est une idée !

M. Serge Demierre tient à parler brièvement de la corporation forestière Glâne-Sud qui a été fondée en 2006 avec les communes du sud, depuis Siviriez à Auboranges. Elle fonctionne très bien et les comptes, année après année, sont équilibrés. Par contre, en fin d'année 2012, la Préfecture de la Glâne a proposé un regroupement des trois corporations de la Glâne (Farzin-Glâne-Nord, La Neirigue et la nôtre) en une seule entité, depuis Auboranges à Châtonnaye et Montet au Châtelard. Après deux ou trois séances avec les responsables, un groupe de travail a été mis sur pied. Il s'occupe de l'établissement des statuts, d'un budget prévisionnel, des conditions d'adhésion avec une taxe d'entrée, des modalités de reprise du matériel et du personnel et l'établissement du cahier des charges du garde-forestier. Les membres du Conseil général seront sollicités à l'automne pour se prononcer quant à une éventuelle fusion. Pourquoi ce regroupement ? Dans les faits, les corporations de Glâne-Sud et de la Neirigue n'ont plus beaucoup de poids par rapport au canton et ne pèsent pas lourd non plus vis-à-vis de la Sarine et de la Singine. Il reviendra à l'automne pour présenter en détail ce dossier.

M. Francis Braillard demande à M. François Bosson de fournir les comptes et les budgets avant d'être convoqué afin de pouvoir les contrôler.

M. Erich Freuler est heureux de recevoir un plan financier et il aimerait recevoir le bilan de la commune.

M. Joseph Aeby a besoin d'un complément d'information par rapport à ce qu'il a lu dans la presse le 18 avril dernier concernant l'assemblée du Réseau Santé Glâne (RSG). Il a constaté une différence de 11 millions (19 millions à 30 millions) entre le budget de rénovation de Vuisternens-devant-Romont initial et celui présenté à ce jour.

Ce n'est pas facile mais ce qui lui fait souci, c'est qu'il est aussi possible que les projets de Sivreriez et Billens dépassent le montant prévu au départ. Ainsi, ces chantiers dépasseraient les 48 millions acceptés en votation populaire. Est-ce que le Conseil communal a plus d'informations sur cette différence ?

Mme Antoinette Piccand, membre du comité, confirme ne pas avoir beaucoup plus d'explications. Ils ont appris au comité de direction en tout début d'année, que maintenant que le projet a été élaboré par un concours d'architecture, les calculs aboutissaient à un tel montant. Aujourd'hui, le but est d'essayer de modifier le projet pour diminuer les coûts. Elle pense que l'analyse faite au départ a sous-estimé les coûts. **M. François Bosson** rajoute que le projet a changé car à l'origine, il était prévu de rénover le bâtiment. Ici, il s'agit d'une nouvelle construction, en synergie avec des appartements protégés.

M. Joseph Aeby tient à préciser qu'il n'adresse aucune critique à personne et reste à disposition comme conseiller pour ce genre de projet car même s'il n'y connaît rien du tout, entre 19 et 30 millions, il est certain d'être meilleur ! C'est un scandale et cela démontre l'incompétence de tout ce qui est centralisation ; en fait, on constate que malgré l'excellent plan financier de M. François Bosson, ce dernier dépend uniquement des charges liées.

Mme Magali Nardin rajoute que la commune de Rue était présente à cette assemblée et a posé de nombreuses questions et interrogations à ce sujet, notamment sur la suite. Personne n'est capable de répondre si ce n'est que le peuple devra revoter un crédit complémentaire. Les représentants de la commune de Rue ont refusé la validation de ce projet, l'objectif étant de freiner ce genre d'intervention. Il a cependant été accepté avec 22 oui sur 43 !

Mme Nicole Barbey rappelle quelques événements à venir : La 5^{ème} édition du Panache d'Or se déroulera ce vendredi. Cet événement récompense cinq personnes, entreprises ou associations glânoises qui se sont distinguées et ont contribué au rayonnement du district. Le printemps est enfin arrivé et le 1^{er} Marché de Rue aura lieu le vendredi 31 mai 2013, avec une soupe de chalet. Du 18 au 21 juillet 2013 se déroulera à Gillarens le 24^{ème} Giron des Jeunesses Glânoises. Enfin, le 15 octobre 2013, la salle des Remparts se transformera en salle de cinéma grâce à « Roadmovie », ceci dès 20h00.

Mme Nicole Barbey arrive au terme de son année de présidence. Elle adresse ses remerciements pour la bonne collaboration et l'agréable entente qui ont régnés tout au long de son mandat. « Tous ensemble pour notre commune » tel est le slogan du Groupe Entente. « Ouverture-Ecoute-Solutions-Nous », tel est le slogan de nous tous ici présents. Elle est convaincue que ces quelques mots-clés feront grandir notre commune. Merci à tous et, pour le mot de la fin, **Mme Nicole Barbey** passe la parole à Mme la Syndique.

Mme Antoinette Piccand remercie les membres du Conseil général pour le bon déroulement de cette séance et pour l'intérêt qu'ils portent aux affaires communales. Elle remercie tous les employés communaux, autant administratifs qu'édilitaires. Enfin, Mme la Syndique félicite le Président et le Vice-Président pour leur élection et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.



La séance est levée à 22h19.

Prochaine séance du Conseil général : le jeudi 19 décembre 2013

Au nom du Bureau du Conseil général :

La Présidente:



La Secrétaire :

Nicole Barbey

Cynthia Buache Mesot